|  |
| --- |
| SOUS-PREFECTUREDE  |

MAIRIE D'AGON-COUTAINVILLE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |  |
| --- | --- |
| DATE DE CONVOCATION26 Février 2018 | Le 5 mars 2018 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de |

CONSEIL MUNICIPAL DU OS MARS 2018

|  |  |
| --- | --- |
| DATE D'AFFICHAGE | M. Christian DUTERTRE, Maire. |
| 26 Février 2018 | PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Mi LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.M. LEFOURNIER, M. SAVARY, M, JOIGNE, M. MAUGER, |
| En exercice  | 23 | Mme LEFORESTIER, Mme MAZUIR, Mme SCHMITTER, M. LEMESLE,Mme BESSIN, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE, M. AVENEL |
| Présents  | 21 | Mme VLEMINCKX, Mme COCHEPAIN, conseillers municipaux. |
| Votants  | 23 | EXCUSEES :Mme MONCUIT, conseillère municipale (Procuration à M. le Maire)Mme FANFANI, conseillère municipale (Procuration à M. FOURNIER) |

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUILLOTTE.

# FINANCES - REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation privative du domaine public communal doit faire l'objet d'une permission de voirie ou d'un permis de stationnement délivré par la mairie. Tout intervenant doit solliciter une autorisation.

Il est constaté que de plus en plus de dépôts de matériaux, de stationnements de véhicule ou de dépôts de bennes de chantier qui font l'objet d'autorisations, se prolongent sur plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Afin de responsabiliser les entreprises et éviter toute exagération, il est proposé de fixer un tarif d'occupation du domaine public.

Il est proposé de laisser une franchise de 5 jours pour l'occupation du domaine public par les entreprises.

Par 18 voix POUR et 5 CONTRE (M. AVENEL, M. LEMESLE, Mme VLEMINCKX, M. SAVARY, Mme LEBRET), le Conseil Municipal :

* FIXE à 2 € / m2 / jour pour l'occupation du domaine public dans le cadre de travaux (échafaudage — dépôt de matériaux — benne, cabane de chantier — engins de levage, véhicule..
* PRECISE que ce tarif sera applicable au-delà d'un délai de 5 jours.

Pour extrait conforme, le - 9 MARS Le Maire,DUTERTRE